

## **COMMUNE DE ROCHEFORT-SAMSON**

### **PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE du lundi 23 janvier 2023**

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 janvier 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

13 membres présents : BARRET Chantal, BARRET Elodie, BENOKBA Gilles, CASCALES Martine, CHALOIN Christophe, CHANTEPY Lydie, CLEMENT Danielle, COMBET Chantal, DIAKITE Florane, DIPALO Anthony, FONTANEZ Cyrille, ORARD Claude, ROBIN Anick.

2 membres représentés : Yannick DURAND (par Danielle CLEMENT)

Guillaume FRANDON-MOTTET (par Anthony DIPALO)

-----  
Secrétaire de séance : Anthony DIPALO

Madame le Maire explique que Céline MOTTET a démissionné la semaine dernière.

Madame le Maire explique s'être rapproché de Jérôme BINOT. Ce dernier a refusé de siéger au Conseil Municipal, c'est donc Lydie CHANTEPY qui prend sa place.

Suppression à l'ordre du jour de la délibération prévue : « Contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la commune de Rochefort-Samson et Drôme Aménagement Habitat »

Ajout à l'ordre du jour de la délibération : « Budget Commune Exercice 2022 : DM2 : virement de crédit – section fonctionnement »

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 novembre 2022 :

Christophe CHALOIN fait remarquer qu'il y a eu erreur sur le procès-verbal du 15 novembre 2022. Concernant la délibération 2022-11-05 « Bail administratif local Presbytère », il affirme ne pas avoir dit qu'il souhaite faire payer les charges réelles et pas de loyer. Il affirme avoir dit qu'il souhaite faire payer les charges réelles et un loyer.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de modifier le procès-verbal du 15 novembre 2022 et d'approuver ce dernier avec la modification.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 15 novembre 2022 avec la modification.

Christophe CHALOIN ajoute qu'il souhaite que nous demandions à ce que le docteur ferme les volets tous les soirs pour des économies d'énergies et de sécurité.

Chantal BARRET dit qu'elle a remarqué que le cabinet n'est pas insonorisé.

Claude ORARD s'étonne car le cabinet a été insonorisé avec des plaques phoniques.

Peut-

être que le manque d'insonorisation vient de la petite vitre au-dessus de la porte.

Danielle CLEMENT indique qu'elle va voir avec le Docteur ce problème.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 janvier 2023 par 2 abstentions (Martine CASCALES et Lydie CHANTEPY) et 13 POUR.

## **2023-01-02 : PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DUBUDGET PRIMITIF DE 2023**

Préalablement au vote du budget primitif 2023, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2022.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2023, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2022.

A savoir :

- Chapitre 20 : 10 194 euros
- Chapitre 21 : 5 486 euros
- Chapitre 23 : 1 103 291 euros

### **Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :**

**AUTORISE** le mandatement des dépenses d'investissement 2023 dans la limite du quart des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2023

**DONNE** tout pouvoir à Madame le Maire pour signer les documents correspondants.

## **2023-01-03 : MODIFICATION DES STATUTS DU SIBBRM**

Madame le Maire rappelle que le Syndicat Intercommunal de Barbières Besayes Rochefort-Samson Marches (SIBBRM) a été fondé en 1977, et que des modifications des statuts sont intervenues par délibérations du 16 septembre 2014 et du 12 mai 2015.

Compte-tenu du projet de modification de l'article 10 des statuts « article 10 : versement des contributions des communes membres : les communes membres doivent prévoir à leur budget l'inscription des crédits permettant le paiement des dépenses qui leur incombent suivant les indications données par le comité syndical ».

Il a été proposé de remplacer la contribution des communes par des impositions additionnelles aux impôts locaux communaux. Le syndicat votera un produit par commune.

Le contribuable acquittera un supplément de fiscalité au profit du SIBBRM. Le taux apparaîtra distinctement sur son avis d'imposition. Le syndicat percevra des avances sur sa fiscalité par douzième.

Toutefois, ce nouveau mode de versement ne sera effectif que si le programme de restructuration et rénovation est adopté définitivement.

Dans le cas contraire, le mode de versement restera le même que cité ci-dessus.

*Christophe CHALOIN dit que la création d'une taxe est en général irréversible, et qu'une taxe n'est jamais réduite mais augmentée.*

*Christophe CHALOIN explique faire partie du groupe de travail qui concernaient les travaux de construction d'un gymnase neuf, et que la dernière réunion de travaux a été en janvier 2022, et qu'il n'y a pas eu de nouvelle réunion de travaux depuis.*

*Anthony DI PALO rappelle qu'après le travail de ce groupe il avait été décidé par les quatre communes membre du syndicat, d'abandonner le projet de construction d'un gymnase neuf, mais de réhabiliter le gymnase actuel. Un travail a été fait par le syndicat et Frédéric TREIL, Président du syndicat, est venu présenter à l'ensemble des conseillers le projet de réhabilitation avec les montants. Il avait déjà été évoqué le mode de financement et que les quatre communes souhaitaient avoir le même mode de financement par la création d'une taxe spécifique au gymnase. Anthony DI Palo rajoute avoir indiqué au sein du syndicat que cette taxe devait être revue à la baisse, une fois le remboursement des crédits effectués pour la réhabilitation du gymnase. Ce projet n'est pas nouveau et tout a déjà été discuté auparavant, il fallait faire les remarques avant. Aujourd'hui, l'assistant à maîtrise d'ouvrage, Valence Romans Habitat, qui accompagne le syndicat sur le projet de réhabilitation du gymnase à lancé un appel à candidature pour le choix d'un architecte. Le retour des candidatures était pour ce début d'année et une analyse de celles-ci va être faite. Cette analyse sera présentée aux communes.*

*Chantal COMBET estime qu'on doit avoir la main sur la taxe. Elle préférerait augmenter les impôts de la commune puis reverser une somme fixe au syndicat.*

*Cyrille FONTANEZ rejoint Chantal COMBET et rajoute que cette solution pourrait permettre de gonfler artificiellement nos impôts afin que la commune puisse toucher plus de subventions. En effet, les communes qui n'ont pas augmenté leurs impôts depuis plusieurs années sont pénalisées et voient leurs subventions diminuées, comme c'est le cas pour notre commune.*

*Anthony DI PALO répond que si cette solution était validée, il faudrait communiquer et expliquer à la population pourquoi les impôts sont augmentés. Il tient à souligner que ce ne serait pas une augmentation purement pour la commune, mais pour financer la réhabilitation du gymnase.*

*Anick ROBIN indique qu'il faut faire attention à ce qu'on met dans les statuts. Peut-être que les dépenses vont diminuer et qu'on n'aura pas besoin d'autant, notamment par la suite pour la maintenance du gymnase.*

*Anthony DI PALO répond qu'effectivement, l'ancien gymnase était une vraie passoire thermique avec des équipements non adéquate et énergivore. La réhabilitation du gymnase ne pourra que faire diminuer les coûts de maintenance.*

*Christophe CHALOIN souhaite connaître l'ensemble du chiffrage du projet pour qu'on puisse connaître le reste à charge et décider d'un mode de financement.*

*Anthony DI PALO répond que justement, nous avons voté la poursuite des études, qui ont un coût, afin de choisir un architecte qui va travailler sur le projet et nous fournir toutes les données. Sachant que l'architecte aura un budget maximum à ne pas dépasser comme Frédéric TREIL l'avait expliquer. Donc les montants ne pourront être supérieurs.*

*Anthony DI PALO souhaite qu'un contact soit pris avec le Trésorier Public afin de savoir s'il est possible d'avoir un autre mode de financement. Il ne faudrait pas bloquer le projet non plus.*

*Danielle CLEMENT indique avoir un rendez-vous avec le Trésorier le 07/02/2023 et que la demande sera faite.*

**Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :**

**DECIDE** de reporter la décision.

**2023-01-04 : ATTRIBUTION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE DE FIN D'ANNEE AUPERSONNEL CONTRACTUEL**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal l'attribution d'une prime de fin d'année au personnel titulaire, et propose que le personnel contractuel, présent au 31 décembre de l'année, soit un agent qui est en poste depuis fin 2021 et qui donne pleinement satisfaction, bénéficie également de cette attribution.

*Cyrille FONTANEZ rappelle que ce sujet a été discuté en commission RH. Il explique que le personnel contractuel n'a pas eu de prime puisqu'il n'est pas titulaire. La prime a été calculé au prorata.*

**Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :**

**DECIDE** d'attribuer une prime exceptionnelle de fin d'année à l'agent en contrat CUI présent dans la collectivité à la fin de l'année,

**FIXE** le montant de cette prime sur la base du CIA versé aux agents titulaires, proportionnellement à la quotité du temps de travail, soit 936 €,

**DIT** que le versement se fera avec le salaire de février et que les crédits seront inscrits au budget

**CHARGE** Madame le Maire de faire le nécessaire pour l'application de cette décision.

**2022-01-05 : APPROBATION DES STATUTS DE VALENCE ROMANS AGGLO**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-17, L.5211-5, L. 5216-1 et suivants,

Vu la délibération 2022-181 du Conseil communautaire du 14 décembre 2022,

Madame le Maire expose :

Par délibération du 14 décembre 2022, le Conseil communautaire de Valence Romans Agglo a approuvé la modification des statuts de la Communauté d'agglomération.

En effet, dans le cadre de son projet de territoire, Valence Romans Agglo exerce la compétence « France Services » en réponse à l'objectif national de déploiement d'un réseau France Services qui doit permettre aux concitoyens de procéder aux principales démarches administratives à proximité de leur résidence.

Alors que plusieurs espaces France Services se sont mis en place sur le territoire (Hostun, Bourg de Péage et Crépol), les médiathèques continuent à assurer leurs permanences ADA (Aides aux Démarches Administratives) créées depuis plusieurs années suite aux nombreuses sollicitations des usagers.

Ces permanences permettent aux usagers d'accéder à une aide personnalisée sur leurs démarches administratives en ligne (création d'adresse mail, création de compte, demandes d'actes d'état civil, demande ou renouvellement de carte d'identité, passeport, accès au compte Caf, Pole emploi...).

La montée en charge des sollicitations des usagers au départ ponctuelle a nécessité pour les médiathèques la structuration de ces permanences réparties sur plusieurs sites de l'Agglo.

Au regard des attentes de l'Etat concernant le déploiement des espaces France Services, il est envisagé de faire labelliser ces services proposés par certaines médiathèques de Valence Romans Agglo : La Monnaie à Romans-sur-Isère, La Passerelle à Bourg-lès-Valence et Latour Maubourg, Fontbarlettes et Le Plan à Valence. Il s'agira d'une labellisation « France Services multisites ». Les permanences d'aides aux démarches administratives existantes sur les autres médiathèques seront maintenues (ex : Chabeuil).

Il convient donc de faire évoluer la compétence facultative « Maisons France Service : coordination et financement des Maisons France Services » en proposant le nouvel intitulé suivant :

« 18. France Services :

- Coordination et co-financement du réseau France Services au sein du territoire de l'agglomération ;
- Gestion d'un multisite France Services au sein des médiathèques communautaires ».

*Danielle CLEMENT indique que c'est un service très utile pour la population et que nous avons la chance ce service sur la commune d'Hostun.*

*Anick ROBIN rappelle que nous avons le même genre de service à la bibliothèque.*

*Florane DIAKITE explique que ce n'est pas une maison France Services et que les services proposés ne sont pas tout à fait les mêmes.*

#### **En conséquence, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :**

- **d'approuver** la modification des statuts proposée au titre de la compétence facultative 18 de Valence Romans Agglo, intégrant la nouvelle rédaction suivante :

« 18. France Services :

- Coordination et co-financement du réseau France Services au sein du territoire de l'agglomération,
- Gestion d'un multisite France Services au sein des médiathèques communautaires ».

#### **2023-01-06/ DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE SUITE A L'EPISODE DE GRELE DU 30 JUILLET 2021 – VALENCE ROMANS AGGLO**

Vu la délibération du 13 octobre 2021 de Valence Romans Agglo attribuant un fond de soutien exceptionnel à notre commune,

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au violent épisode de grêle qui a touché le village de Saint Mamans le 30 juillet 2021, 3 bâtiments communaux ont dû être réparés : l'école, l'église et le presbytère. L'assurance a pris en charge une partie des réparations, mais le reste est charge pour la commune demeure important.

Etant un évènement imprévisible et avec une lourde charge financière, nous avons procédé à des demandes de subventions auprès du Département et de la DETR afin de nous aider à financer le reste à charge. Du fait d'un évènement tel, les organismes ont décidé de passer outre la limite de 80% de subvention sur le montant hors taxes.

De plus, la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo a pris une délibération le 13 octobre 2021, afin de nous attribuer un fond de soutien exceptionnel, à hauteur de 50% du reste à charge dans la limite de 20 000€.

*Cyrille FONTANEZ rappelle que cette délibération a été prise lors d'un précédent conseil. Néanmoins, dans le calcul du reste à charge, l'Agglo a demandé à retirer les dépenses de personnel cantine supplémentaire, ainsi que les travaux pour le moment non réalisés de l'Eglise (vitraux et diables).*

*Chantale BARRET demande pourquoi ces travaux ne sont toujours pas fait ?*

*Cyrille FONTANEZ explique que ces travaux sont très spécifiques et qu'il est très compliqué de trouver des entreprises pour intervenir. L'entreprise qui devait intervenir pour les Diables a été liquidée. Cyrille FONTANEZ explique avoir fait de nombreuses demandes de devis et des relances, mais sans retour.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ARRETE** le montant de l'opération à 216 616,36€ HT, dont 33 864,23 € HT de reste à charge,
- **SOLLICITE** l'aide de Valence Romans Agglo à hauteur de 16 932,11€,
- **DIT** que les crédits seront prévus en section d'investissement du budget communal 2023,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**2023-01-07 / BUDGET COMMUNE EXERCICE 2022 : DM2 : VIREMENT DE CREDIT – SECTION FONCTIONNEMENT**

Le Fond de Péréquation des Ressources Communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Madame le Maire expose au conseil municipal que le montant du FPIC nous est communiqué au mois d'octobre. Par conséquent, lors de la saisie du budget primitif 2022, il était impossible de prévoir le montant du FPIC. Il convient donc de régulariser cette situation budgétaire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2022 :**

**CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Nature	Montant
14	739223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	226,00
<b>TOTAL</b>			<b>226,00</b>

**CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Nature	Montant
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	- 226,00
<b>TOTAL</b>			<b>- 226,00</b>

**Points divers :**

- Etude avant-projet Assainissement camping – cabinet BEAUR

Cyrille FONTANEZ explique s'être rapproché du cabinet BEAUR afin de produire une nouvelle étude avec un avant-projet concernant l'assainissement du camping.

Ce devis avec le cabinet BEAUR s'élève à 8640€, dont il faut ajouter à cela un dossier de déclaration loi de l'eau pour un montant de 5340€.

Anick ROBIN demande s'il n'est pas possible de prévoir dans les contrats que si l'étude n'est pas conforme à la réglementation, il n'y aura pas de paiements, voir des pénalités ?

Chantal COMBET propose de créer une autre station d'épuration et d'y relier par la même occasion le quartier des Ducs afin que l'Agglo gère l'assainissement.

Claude ORARD indique qu'il faudrait racheter le champ en face du camping pour faire une nouvelle station.

Cyrille FONTANEZ répond que l'idée peut être bonne et à travailler, il va contacter le responsable assainissement de l'Agglo.

- Logement communal Presbytère

Danielle CLEMENT explique que la personne intéressée de Barbières n'a pas souhaité prendre l'appartement du fait que l'appartement est classé énergétiquement en F.

N'ayant plus de candidature du village, Danielle CLEMENT propose de mettre une annonce de location du logement sur le site internet du Bon Coin et de mettre un panneau.

Cyrille FONTANEZ explique avoir relancer le diagnostiqueur pour savoir ce qu'il fallait faire comme travaux afin d'améliorer l'étiquette énergétique. Malgré les relances, il n'a toujours pas répondu.

Chantal COMBET indique qu'il faudrait isoler les fenêtres et la porte d'entrée.

Anthony DI PALO complète en indiquant que tant qu'il n'y a personne, ce serait l'occasion de faire les travaux nécessaires.

- Préparation du Plan Communal de Sauvegarde

Martine CASCALES prend la parole pour expliquer que nous avons reçu récemment un courrier de la Préfecture nous obligeant à mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) d'ici les deux prochaines années. Cependant, en cas de coupure de courant généralisée, il faut ce PCS, donc nous n'avons pas le temps. Ce PCS doit devenir un arrêté. Les anciens PCS n'ont pas été retrouvés en mairie.

L'obligation de créer ce PCS rend obligatoire l'organisation d'un exercice de sécurité civile au minimum une fois tous les 5 ans.

Martine CASCALES propose de créer une gazette spécifique pour les bonnes actions en cas de problèmes. Une feuille spéciale serait également réservée à l'inscription de nouveaux référents.

Elle demande aux élus de procéder à la vérification de la disponibilité des référents. Anick ROBIN se porte volontaire, mais demande comment faire pour trouver de nouveaux référents ?

Afin de trouver des référents supplémentaires, Martine CASCALES propose de faire une communication au travers de la gazette, des réseaux sociaux, de panneau pocket.

Prochain conseil le : Lundi 27 février à 20h00.